

Cas n°5 : Société Sylvestre

1 - Décision à prendre

Pour pouvoir distribuer des dividendes, les frais d'établissement doivent être complètement amortis, pour éviter le délit de dividendes fictifs. Toutefois on peut malgré ce, distribuer des dividendes, si la société a au passif un montant de réserve équivalent au montant non amorti des frais d'établissement.

Par contre, les frais de constitution dans tous les cas doivent être complètement amortis. Cela implique pour la société la décision exceptionnelle d'amortissement des frais de constitution.

2 - a : Projet de répartition exercice N-2

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	129	-56 852,30	Le résultat de l'exercice est communiqué
= Bénéfice distribuable		-56 852,30	
- Report à nouveau	119	56 852,30	Le solde de l'affectation

2 - b : Projet de répartition exercice N-1

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	129	-27 463,85	Le résultat de l'exercice est communiqué
- Report antérieur débiteur	119	-56 852,30	Le report à nouveau est ici débiteur
= Bénéfice distribuable		-84 316,15	
- Report à nouveau	119	84 316,15	Le solde de l'affectation

2 - c : Projet de répartition exercice N

Eléments	Compte	Montant	Calculs
+ Bénéfice net comptable (a)	120	245 847,56	Le résultat de l'exercice doit être calculé (*)
- Report antérieur débiteur	119	-84 316,15	Le report à nouveau est ici débiteur
- Dotation à la réserve légale	10612	-8 076,57	La réserve légale n'atteint pas 10% du capital, la dotation est égal à 5% du bénéfice.
- Dotation à la réserve statutaire	1063	0,00	Les statuts ne prévoient pas de réserve particulières
- Dotation à la réserve réglementée	1064	0,00	La société n'a pas réalisé de plus value à LT
+ Report antérieur créditeur	110	0,00	Le report à nouveau est ici débiteur
= Bénéfice distribuable		153 454,84	
- Intérêt statutaire ou premier dividende ou dividende statutaire	457	-30 000,00	Pour les actions d'apport, le capital est entièrement libéré. Soit 50000 actions x 10 euros de nominal x 0,06
	457	-18 750,00	Pour les actions de numéraire, le capital est partiellement libéré. Soit 50000 actions x 10 euros de nominal x (0,5 x 12 mois + 0,25 x 6 mois) / 12 mois x 0,06
- Dotation à la réserve facultative	1068	-70 000,00	La réserve facultative est donnée dans l'énoncé.
- Superdividende ou second dividende	457	-34 000,00	Le superdividende est calculé sur le solde de la distribution. Solde disponible = 153454,84 - 30000 - 18750 - 70000 = 34704,84 Le superdividende unitaire est arrondi à la dizaine de centimes Soit : 34704,84 / 100000 actions = 0,34705 arrondi à 0,34
- Report à nouveau	110	-704,84	Le solde de l'affectation

2 - d : Montant des dividendes

	Actions d'apport	Actions de numéraire	Total
Intérêts statutaire	30 000	18 750	48 750
Superdividende	17 000	17 000	34 000
Dividende total	47 000	35 750	82 750
Nombre d'actions	50 000	50 000	100 000
Dividende unitaire	0,94	0,72	

2 - e : Ecriture de la répartition

		.../.../ N+1		
120	Résultat de l'exercice (bénéfice)		245 847,56	
119	Report à nouveau (solde débiteur)			84 316,15
1061	Réserve légale			8 076,57
1068	Autres réserves			70 000,00
4571	Associés - Dividendes à payer			82 750,00
110	Report à nouveau (solde créditeur)			704,84
	<i>Affectation résultats N suivant AGO N+1</i>			
			245 847,56	245 847,56

3 - schéma de bilan au 31/12/N

Capitaux propres		
Capital (dont versé : 875 000)	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale		8 077
Réserve statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres		70 000
Report à nouveau	-84 316	705
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	245 848	0
Subventions d'investissement		
Provision réglementées		
Total I	1 161 531	1 078 781
Dettes		
Actionnaires - Dividendes à payer	0	82 750
Total général (partiel)	1 161 531	1 161 531